ANNEXE 10: Justification de la Non soumission à la Réglementation concernant les Installations Classées pour la Protection de l'Environnement

Les rubriques de la réglementation ICPE pouvant être concernées sont les suivantes pour l'activité de garage de réparation automobile et de fourrière projetée par Monsieur Jean-Luc MAVEL. Le tableau suivant quantifie chacune d'elles et mentionne les seuils de soumission à la réglementation concernant les Installations Classées pour la Protection de l'Environnement.

PC			PROJET DU G.	ARAGE MAVEL _ PC N	° 13 001 22J0158		V 15-07
REAL	- ICPE	FICHE DE RE	NSEIGNEMENTS A FOURNI	R & REMPLIR PAR LE MA	ÎTRE D'OUVRAGE : Mr. Jea	n-Luc MAVEL	
A°	REPARATION AUTOMOBILE						
N°	Rubrique		Vous êtes soumis à déclaration si :		Vous êtes soumis à déclaration si :		
			Règlements	Déclaration du Maître d'ouvrage	Réglements	Déclaration du Maître d'ouvrage	
286	Stockage	de métaux (carcasse de véhicules)	-		Surface > 50m²		
2930	Bâtiment Garage : Atelier mécanique Bâtiment Fourrière : Atelier mécanique Contrôle technique Atelier de carrosserie et de peinture			298			
				234			
				168			
				395			
	Ateliers de réparation de véhicules :		Surface atelier > 2000m²	Total: 1 095 m ²	Surface atelier > 5000m²		
2560	Travail mécanique des métaux :						
		(Equipements pour l'atelier mécanique : compresseur d'air, élévateur, machine pneumatique, treuil)	Puissance des machines > 50 Kw	21,50 KW	Puissance des machines > 500 Kw		
2663	pour être	pneumatique usagés : Quantité de stockage (Minimum 30m³ évacués)	Quantité stockée > 1 000 m³	30 m³	Quantité stockée > 10 000 m³		
2935	Parc de st	tationnement couvert de véhicules à moteur :					
		(A l'intérieur)	Capacité > 250 véhicules	18	Capacité > 1 000 véhicules		
		(A l'extérieur)	Capacite > 250 venicules	66	Capacite / 1 000 venicules		
2940	Application moteur	n de peintures, vernis et apprêts sur véhicules et engins à	Quantité utilisée > 10 Kg / jour ou Quantité solvant > 0,5 tonne / an	3 Kg	Quantité utilisée > 100 Kg / jour		
В°	AUTRE	S INSTALLATIONS					
N°	Rubrique		Vous êtes soumis	2.17.1	Vous êtes soumis	1.35.1	
			Règlements	Déclaration du Maître d'ouvrage	Règlements	Déclaration du Maître d'ouvrage	
1418	Poste à so	ouder à l'acéthylène	Quantité stockée > 100 Kg	2 Kg	Quantité stockée > 1 tonne	Declaration de Maine d'ouvrage	
1410	Remplissage ou distribution de liquides inflammables :		Quantité société 100 11g	2 Ag	Quantite stockee > 1 tonne		
1434	807	(Pompes à essences ou carburant)	Débit de la pompe > 1 m³ / h	0	Débit de la pompe > 20 m³ / h		
2910	Installation	n de combustion (chaufferie, aérotherme) au gaz, GPL, fiuol,	Puissance thermique max > 2 MW	36,00 KW	Puissance thermique max > 20 MW		
	charbon, k						
		(Chauffage, rafraichissement, ventilation, confort ambiant "code de travail")					
2920	Installatio	on de compression / réfrigération					
	_ Utilisation des fluides inflammables ou toxiques		Puissance > 20 KW	0	Puissance > 300 KW		
	_ Dans to	us les autres cas	Puissance > 50 KW	0	Puissance > 500 KW		
2925	Charges d'accumulateurs :		Puissance max de courant continu utilisable > 100 KW	0	5		
	(Batterie, stockage de batteries ou pas)						
C°	UTILIS	ATION DES PRODUITS					
N°	Rubrique		Vous êtes soumis	à déclaration si :	Vous êtes soumis	à déclaration si :	
			Règlements	Déclaration du Maître d'ouvrage	Règlements	Déclaration du Maître d'ouvrage	
1111	Stockage	e et emploi de produits très toxiques : Lubrifiants ou toutes sort	es de produits pour la peinture, la m	écanique			
		_ Produits solides	Quantité > 200 Kg	0	Quantité > 1 tonne		
	T +	_ Produits liquides _ Produits gazeux ou gazeux liquéfiés	Quantité > 50 Kg Quantité > 10 Kg	0	Quantité > 250 Kg Quantité > 50 Kg		
1131	Produits gazeux ou gazeux iqueties Quamtre > 10 Kg 0 Quamtre > 50 Kg Stockage et emploi de produits toxiques : Lubrifiants ou toutes sortes de produits pour la peinture, la mécanique						
1131	Stockage		Quantité > 5 tonnes		Ourself = 50 c		
	T	_ Produits solides _ Produits liquides	Quantité > 1 tonne	0	Quantité > 50 tonnes Quantité > 10 tonnes		
		_ Produits gazeux ou gazeux liquéfiés	Quantité > 200 Kg	0	Quantité > 1 tonne		
1172	Stockage	Stockage et emploi de produits très dangereux pour l'environnement					
	T +		Quantité > 20 tonnes	0	Quantité > 200 tonnes		
1173	Stockage T +	e et emploi de produits dangereux pour l'environnement	Quantité > 200 tonnes	0	Quantité > 500 tonnes		
1200		e et emploi de matères comburantes					
1432	comburants O Stockage de produits liquides inflammables		Quantité > 2 tonnes	0	Quantité > 50 tonnes		
	Stockage de produits liquides inflammables Quantité > 10 m² 0 Quantité > 100 m²						
1433	Emploi de produits liquides inflammables			79-42	1525 1119100 10000		
	Dé-1	nan inflammable limiter	Quantité > 1 tonne	0	Quantité > 10 tonnes		
1412		gaz inflammable liquéfiés (Acétilènes, bouteille de stockage, azote, tout ce qui sert au	1		0.00 (0.00 800)		
			Quantité > 6 tonne	0	Quantité > 50 tonnes		

Après vérification, comme le démontre la pièce PC25 précédente, le projet de garage de réparation automobile et de fourrière projetée par Monsieur Jean-Luc MAVEL ne dépasse aucun seuil réglementaire des rubriques qui auraient pu être concernées. Ce projet n'est donc pas concerné par la réglementation des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement et ne peut donc pas être considéré comme une ICPE.

Le présent projet n'est pas concerné par l'Article R*431-20 du Code de l'Urbanisme et ne nécessite donc pas que la demande de permis de construire soit accompagnée de la justification du dépôt de la déclaration.